



Lieu de consommation :

YOGOLICIOUS
25
rue SAINTÉ CLAIRE
SNACK KEBAB RDC RDC
74000 ANNECY

Votre service clients :

Pour tout renseignement :

portant sur votre contrat, votre tarif,
votre facturation, nos offres et services
Du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 17h

**Tél : 098 098 10 07**

Coût d'un appel local selon opérateur



serviceclients.em.fr@antargaz.com



ANTARGAZ Energies
Service Clients GAZ ELECTRICITE
TSA 44130
54041 NANCY CEDEX

Vos références client :

Code client : F/E21007620**Point De Livraison : 19527496307070**

Vos informations contrat :

Numéro contrat : 800060257**Date d'échéance : 08/07/2024****Préavis de résiliation 1 mois****OSM C5 Prix Fixe ST****Offre prix de marché – avec ARENH****Contractant :****YOGOLICIOUS**

Urgence dépannage Enedis :

Tél : 09 72 67 50 74

Coût d'un appel local selon opérateur

LA POSTE

SD : 86301374961525S

(B1-99) - 99 - 1/1 - 243 - 243 - A0
2309230635003

YOGOLICIOUS
25 RUE SAINTÉ CLAIRE
74000 ANNECY
France

Facture N° : FR0000374692 du 23/09/2023

Condition de paiement : Prélèvement

Date d'échéance : 08/10/2023

Antargaz Electricité		254,98€
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité		88,17€
Taxes et contributions		25,75€
Montant Hors TVA		368,90€
Montant base taxable TVA 20,0 % sur	333,48€	66,70€
Montant base taxable TVA 5,5 % sur	35,42€	1,95€
Montant TVA		68,65€
Montant TTC de la facture		437,55€
Solde avant facturation *		0,00€

Montant à payer**437,55€**

Prochain relevé vers le 21/10/2023

Transmission de vos index avant le : 03/10/2023

Prochaine facture vers le 21/10/2023

*Sous réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Conditions Générales de Vente :

Selon la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du fournisseur.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Date du prélèvement : 08/10/2023

Montant : 437,55€

Références du compte :

Nom du titulaire du compte : S.A.R.L. YOGOLICIOUS
Banque : CRCAM DES SAVOIE
Iban : FR7618106****69*****806**
BIC : AGRIFRPP881
RUM : 00E00000080006025701
ICS : FR51ZZZ000256

Conformément aux nouvelles dispositions européennes, ANTARGAZ prévoit la mise en place du prélèvement SEPA à partir du 1er février 2014. Les modalités de prélèvement restent inchangées, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute demande relative à votre mandat de prélèvement SEPA, vous pouvez consulter le site antargaz.fr, rubrique "F.A.Q."

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre service clients



Détail de votre facture :

Numéro : FR0000374692

Document à conserver 10 ans

2/2

Vos références client :

Code Client : F/E21007620
Identifiant PDL : 19527496307070
Option Tarifaire : Base

Données de comptage :

Référence compteur : 03217618117814
Type de compteur : Compteur Linky
Puissance souscrite (kVA) : 24

Prestations	index compteur en kWh				Coeff Lecture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux de TVA			
	Ancien Index	Nouvel Index	Différence Index									
Antargaz Electricité												
Abonnement du 01/10/2023 au 31/10/2023 sur la base de 96,00 €/an							96,00 €/an	8,00	5,5%			
Consommation du 21/08/2023 au 21/09/2023						1503						
Consommation du 21/08/2023 au 21/09/2023	30849	32352	1503		1.0	1503	0,08121 €/kwh	122,05	20,0%			
ARENH - écrêtement (6) Base du 21/08/2023 au 21/09/2023	30849	32352	1503		1.0	1503	0,08312 €/kwh	124,93	20,0%			
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité (identique pour tous les fournisseurs)												
Composante Comptage L 18-36 kVA - Eclairage du 21/09/2023 au 20/10/2023						30	0,054426 €/J	1,63	5,5%			
Composante Gestion - Eclairage du 21/09/2023 au 20/10/2023						30	0,042295 €/J	1,27	5,5%			
Composante Soutirage CU 18-36 kVA / Part fixe - Eclairage du 21/09/2023 au 20/10/2023						720	0,027213 €/kVA/J	19,59	5,5%			
Composante Soutirage CU 18-36 kVA / Part variable du 21/08/2023 au 21/09/2023					1.0	1503	0,0437 €/kWh	65,68	20,0%			
Taxes et contributions												
CTA (1) du 21/09/2023 au 20/10/2023						22.48	21,93 %	4,93	5,5%			
TCCFE (2) du 21/08/2023 au 21/09/2023						0	0 €/kwh	0,00	20,0%			
TDCFE (2) du 21/08/2023 au 21/09/2023						0	0 €/kwh	0,00	20,0%			
CSPE (3) du 21/08/2023 au 21/09/2023						1503	0,00100 €/kwh	1,50	20,0%			
CSAE (4) Base du 21/08/2023 au 21/09/2023						1503	0,00769 €/kwh	11,56	20,0%			
CEE (5) du 21/08/2023 au 21/09/2023						1503	0,00516 €/kwh	7,76	20,0%			
Montant base taxable TVA 20,0 % sur 333,48 €								66,70€				
Montant base taxable TVA 5,5 % sur 35,42 €								1,95€				
Total HT								368,90€				

Votre Historique de Consommation		
Période	Consommation en kWh	Type de relève
Période de la relève du 21/08/2022 au 21/09/2022	1409	Réelle
Période de la relève du 21/09/2022 au 21/10/2022	666	Réelle
Période de la relève du 21/10/2022 au 21/11/2022	736	Réelle
Période de la relève du 21/11/2022 au 21/12/2022	659	Réelle
Période de la relève du 21/12/2022 au 21/01/2023	165	Réelle
Période de la relève du 21/01/2023 au 21/02/2023	1519	Réelle
Période de la relève du 21/02/2023 au 21/03/2023	1139	Réelle
Période de la relève du 21/03/2023 au 21/04/2023	962	Réelle
Période de la relève du 21/04/2023 au 21/05/2023	1076	Réelle
Période de la relève du 21/05/2023 au 21/06/2023	1455	Réelle
Période de la relève du 21/06/2023 au 21/07/2023	1742	Réelle
Période de la relève du 21/07/2023 au 21/08/2023	1935	Réelle

Votre Bilan de Facturation		
Période Du 24/09/2022 au 23/09/2023	Montant HTT en Euros	Montant TTC en Euros
Montant de l'abonnement facturé	350,66	428,84
Montant de la consommation facturée	4152,78	4282,64
Montant des prestations et services souscrits	-409,34	-491,21
Montant total facturé en Euros		4220,27

Informations :

(1) JCTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement dont les taux sont fixés par arrêtés ministériels, rendus après avis de la CRE.
(2) TCCFE et TDCFE : Taxe Communale/Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité. Taxe locale collectée par les fournisseurs et reversée aux communes et départements.
(3) CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs.
(4) CSAE : Contribution à la Sécurité de l'Approvisionnement en Electricité. Participation au coût des garanties de capacité dont doit disposer le fournisseur pour garantir la consommation de ses clients en période de forte consommation.
(5) CEE : Certificats d'Economie d'Energie. Participation aux coûts des CEE mise à la charge du client.
(6) Complément ARENH conformément à l'article 6.a.3 des CGV et faisant suite à la délibération de la CRE.
Toute réclamation doit être adressée par écrit à votre Service Clients ou par courriel à l'adresse : serviceclients.em.fr@antargaz.com. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antargaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Médiateur National de l'Energie - Libre réponse N°59252-75443 Paris Cedex 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou au 0800.112.212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

(B1-99) - 99 - 1/1 - 244 - A0 - 2309230635003